



## Burundi: Le Massacre de Gatumba

### Crimes de Guerre et Agendas Politiques

**Document d'information de Human Rights Watch, septembre 2004**

|  |    |
|--|----|
| Résumé.....  | 1  |
| Recommandations.....   | 3  |
| Au Gouvernement du Burundi.....                                    | 3  |
| Au Gouvernement de la République Démocratique du Congo .....       | 3  |
| Au FNL et aux autres mouvements armés au Burundi et en RDC .....   | 4  |
| Au Conseil de Sécurité des Nations Unies.....                      | 4  |
| Au UNHCR.....  | 4  |
| Aux bailleurs de fonds et aux gouvernements de la région.....      | 4  |
| Le contexte .....  | 5  |
| A l'intérieur du Burundi .....                                     | 5  |
| A l'intérieur de la République Démocratique du Congo.....          | 7  |
| Le camp de réfugiés de Gatumba .....                               | 9  |
| Le site.....   | 9  |
| Population du camp.....  | 10 |
| Tentatives de délocalisation des réfugiés congolais .....          | 12 |
| L'attaque .....  | 13 |
| Les personnes protégées .....                                      | 16 |
| L'attaque sur le camp militaire et la brigade de gendarmerie ..... | 17 |
| Les auteurs.....   | 20 |
| La responsabilité du FNL dans l'attaque.....                       | 20 |
| Les langues .....  | 22 |
| Le nombre.....   | 23 |
| Les autres auteurs.....  | 23 |
| La « version officielle » .....                                    | 24 |
| Le tract et les preuves d'une planification .....                  | 24 |
| Le contrôle des témoignages .....                                  | 25 |
| La « version officielle » élaborée .....                           | 26 |
| L'autre version .....  | 27 |

|  |    |
|--|----|
| Les Nations Unies .....                              | 28 |
| Justice .....  | 29 |
| La poursuite des dirigeants FNL .....                | 30 |
| Risque accru de guerre .....                         | 31 |
| Sur le plan international .....                      | 31 |
| En RD Congo et au Burundi .....                      | 32 |
| « Génocide » et craintes d'un « empire Tutsi » ..... | 33 |

*« Il y avait des chants, des alléluia, les mêmes que ceux qu'on chante dans nos églises. C'est pourquoi certains gardaient encore confiance. Puis les tirs, le feu. L'après-midi, j'avais joué au football avec des amis. Certains ont été tués. »*

- Gatumba, survivant, 14 ans

## Résumé

Le 13 août 2004, des combattants armés, la plupart d'entre eux appartenant au Front National de Libération (FNL) ont massacré au moins 152 civils congolais et blessé 106 d'entre eux, dans le camp de réfugiés de Gatumba, près de Bujumbura, capitale du Burundi. Le FNL est un mouvement rebelle Hutu connu pour son hostilité aux Tutsi. Les victimes du massacre étaient principalement Banyamulenge, un groupe qui a souvent été assimilé aux Tutsi, mais ce massacre représente plus qu'un nouveau cas de massacre ethnique dans une région déjà connue pour des drames de ce genre. Cette attaque intervient, en effet, à l'intersection de deux processus de paix fragiles et souligne, sinon aggrave, le climat de tension politique qui perdure au Burundi et en République Démocratique du Congo. Les prétendants au pouvoir de ces deux pays, ainsi que les protagonistes de ces conflits transfrontaliers, ont immédiatement essayé de s'approprier le massacre pour servir leurs propres desseins politiques. Ce faisant, ils ont augmenté le risque d'un nouveau conflit armé et en corollaire, celui de nouveaux massacres contre des civils.

Les militaires de la nouvelle mission de maintien de la paix des Nations Unies (NU) n'ont pas été capables de sauver les civils parce qu'ils n'ont pas été informés de l'attaque, sinon bien après qu'elle ait été perpétrée. Les militaires et gendarmes des forces armées burundaises ont aussi failli dans leur devoir de protection, bien qu'ils aient été pleinement conscients du massacre survenu à proximité immédiate de leurs camps.

Les plus hauts officiels des gouvernements burundais et rwandais et les dirigeants du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD-Goma), ont très vite affirmé que ce massacre avait été perpétré à large échelle, par une force organisée, en provenance du Congo, combinant des éléments Mai Mai congolais, des combattants rebelles rwandais (« Interhamwe »), et des FNL. Très vite répercutee dans la presse, cette version est devenue connue de tous et, moins de deux semaines après les faits, était reprise par le Secrétaire Général des Nations Unies dans un rapport adressé au Conseil de Sécurité.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Conseil de Sécurité des Nations Unies, « premier rapport du Secrétaire Général sur l'Opération des nations Unies au Burundi », paragraphe 13, S/2004/682, 25 août 2004.

Dans le même temps, le FNL revendiquait l'attaque mais affirmait que le camp des réfugiés hébergeait des combattants Banyamulenge qui préparaient une nouvelle attaque contre le Congo. Bien qu'internationalement moins médiatisée, cette version s'est aussi répandue à travers les canaux d'information informels des partisans du FNL et de divers groupes au Congo. Plusieurs groupes qui se réclament de la société civile congolaise du Sud Kivu ont publié des analyses qui supportent ces thèses et les ont diffusées par courrier électronique.

Dans les mois qui ont précédé le massacre, les transitions politiques tant de la RDC que du Burundi n'ont enregistré aucun progrès remarquables et les acteurs politiques qui se sont retrouvés en perte de vitesse, ont durci le ton. La tension ethnique, si souvent liée aux luttes politiques, s'est aussi accentuée. Dans un tel contexte, le drame de Gatumba a immédiatement réveillé des sentiments de peur et de haine parmi les Tutsi et ceux qui leur sont apparentés, tandis que leurs homologues Hutu vivaient dans la crainte de représailles. En même temps qu'ils affirmaient l'imminence d'un génocide – voire, sa perpétration –, les dirigeants burundais et rwandais ont accusé l'armée et le gouvernement congolais d'être impliqués dans le massacre et les ont menacés d'entrer en guerre contre eux.

Le massacre de Gatumba est une attaque directe dirigée contre des civils et en cela, il constitue une violation du droit international humanitaire (ou droit de la guerre), qui impose que les responsables soient traduits en justice. Le gouvernement burundais a lancé un mandat d'arrêt contre deux dirigeants du FNL, un premier pas qui doit être suivi par l'arrestation effective et la poursuite en justice de tous les auteurs.

Des chercheurs de Human Rights Watch ont mené de nombreux et longs entretiens avec des victimes, des habitants de Gatumba, des autorités militaires et civiles, et des représentants de diverses agences des Nations Unies. Ce rapport est issu de ces recherches.

## **Recommandations**

### ***Au Gouvernement du Burundi***

- Garantir qu'une enquête rapide et approfondie sera menée sur le massacre de Gatumba et sur la question du manquement des forces militaires à venir en aide aux réfugiés. Rendre publics les résultats de cette enquête.
- Prêter assistance aux enquêteurs désignés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour investiguer le cas.
- Mener à terme la procédure de ratification du Statut de Rome portant création de la Cour Pénale Internationale (CPI), sans faire usage de la déclaration qui permet à un état, sur base de l'article 124, de postposer la compétence de la Cour pendant une période de sept ans pour les crimes de guerre.
- Solliciter l'intervention de la CPI pour investiguer le massacre de Gatumba, sur base de l'article 12.(3) du Statut de Rome. Dans l'hypothèse où la CPI décidait de ne pas se saisir pas du cas, garantir que tous les auteurs présumés du massacre seront traduits devant les juridictions burundaises, dans le respect des standards internationaux relatifs au procès équitable.
- Prendre toutes les mesures pour que les camps de réfugiés soient localisés à une distance suffisante des frontières du pays d'origine des réfugiés, pour les protéger de toute attaque frontalière.
- Prendre toutes les mesures pour que les réfugiés reçoivent protection vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

### ***Au Gouvernement de la République Démocratique du Congo***

- Garantir qu'une enquête rapide et approfondie sera menée sur la question de la participation éventuelle de citoyens congolais et en particulier, de membres des forces armées congolaises dans le massacre de Gatumba. Garantir que toute personne accusée de ce crime sera déférée en justice, dans le respect des standards internationaux relatifs au procès équitable.

### ***Au FNL et aux autres mouvements armés au Burundi et en RDC***

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour que les combattants sous leur commandement se conforment sans délai au droit international humanitaire et tenir pour responsables ceux qui en violent les provisions.

### ***Au Conseil de Sécurité des Nations Unies***

- Conduire de plus amples enquêtes sur le massacre de Gatumba pour compléter l'enquête préliminaire qu'il a déjà ordonnée, soit en mettant sur pied une commission internationale d'enquête, soit en référant le cas à tout autre mécanisme international approprié.
- Encourager les pays donateurs à contribuer, pour que la force de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) soit mise sur pied au plus vite, complète en personnel et adéquatement équipée.
- Soutenir pleinement et de façon effective l'unité droits de l'homme au sein de l'ONUB et recommander que les rapports à venir sur base de son travail d'investigation soient rendus publics.

### ***Au UNHCR***

- Appliquer étroitement la politique du UNHCR tendant à installer les réfugiés à distance des frontières du pays d'accueil et exercer une pression publique et diplomatique pour s'assurer que les gouvernements finissent par s'y conformer.
- Insister auprès des gouvernements, en exerçant toute la pression publique ou diplomatique nécessaire, pour qu'ils respectent l'obligation qui leur incombe de fournir protection aux réfugiés. Insister pour que les gouvernements mettent en place un système fiable d'alerte immédiate du personnel du UNHCR en cas de menace sur un camp de réfugiés.

### ***Aux bailleurs de fonds et aux gouvernements de la région***

- Insister pour que les Etats poursuivent les auteurs du massacre de Gatumba et de toute autre violation grave du droit international humanitaire et des droits de l'homme au Burundi, et fournir assistance à la CPI ou au gouvernement burundais dans ses poursuites.

## Le contexte

### ***A l'intérieur du Burundi***

Au début de l'année 2004, et après dix ans de guerre civile contre plusieurs mouvements rebelles, le gouvernement burundais a conclu des accords avec tous les groupes, à l'exception de l'un d'entre eux. Depuis, le gouvernement et son ancien puissant rival, les FDD (Forces pour la Défense de la Démocratie), sont censés avoir entamé un processus de démobilisation de leurs forces, visant la création d'une nouvelle armée intégrée. Mais le mouvement des hommes armés vers les sites de cantonnement (pour les anciens rebelles) et vers les casernes (pour l'armée nationale) n'a pas encore démarré, et les hommes demeurent déployés à travers le pays, donnant l'image d'une intégration de facto dans le cadre d'une collaboration informelle contre le FNL, le seul mouvement rebelle à demeurer en dehors du processus de paix.<sup>2</sup> La branche politique des FDD, le CNDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie)<sup>3</sup> a fait son entrée dans les institutions du gouvernement, mais la cohabitation entre toutes les parties s'avère difficile. Alors qu'elles doivent mener le Burundi jusqu'à la fin de la transition fixée au 31 octobre 2004, elles n'ont à ce jour pas été en mesure de faire passer les lois indispensables pour ce faire, telles la constitution et la loi électorale. Cette paralysie sur les fronts aussi bien politique que militaire, a conduit plusieurs acteurs internationaux à engager une série de consultations mais les progrès restent lents.<sup>4</sup> Dès juillet, plusieurs partis dits Tutsi ont réclamé la révision de l'accord de partage de pouvoir négocié sur une base ethnique. Au début du mois d'août, onze d'entre eux n'avaient toujours pas pu aboutir à un accord avec les partis dits Hutu.<sup>5</sup>

A la mi-juin 2004, la nouvelle Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies, Carolyn McAskie, a cherché à renouer les négociations entre le gouvernement et le FNL. Elle a aussi aidé à l'émergence d'un accord entre le FNL et les FDD, qui s'enfonçaient dans un conflit de plus en plus dur pour le contrôle de la province de Bujumbura rural.<sup>6</sup> Mais ces tentatives ont échoué en même temps que les parties continuaient à se combattre.

---

<sup>2</sup> Human Rights Watch, « Souffrir en silence : Les civils dans la guerre à Bujumbura rural », rapport, juin 2004, (website : [www.hrw.org](http://www.hrw.org)).

<sup>3</sup> En août 2004, le CNDD-FDD a tenu un congrès et adopté le nom officiel de CNDD-FDD-Inama y'Abanyagihugu.

<sup>4</sup> Human Rights Watch, "Burundi : Les civils paient le prix d'un processus de paix chancelant", rapport, février 2003.

<sup>5</sup> Conseil de Sécurité des Nations Unies, "Premier rapport du Secrétaire Général", paragraphes 2-6.

<sup>6</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 17 et 25 août 2004.

Depuis 2003, le FNL est en perte de vitesse sur le plan politique, contrairement aux FDD qui ont tiré une nouvelle légitimité de leur entrée au gouvernement. Depuis juin, le FNL doit faire face à une pression politique accentuée après que l'initiative régionale ait imposé des limitations au déplacement des dirigeants du groupe et suggéré que l'Union Africaine prenne des sanctions si le mouvement n'entrait pas en négociation dans les trois mois. Sur le plan militaire, le FNL a subi, fin juillet et début août, des attaques importantes répétées de la part de l'armée burundaise et des FDD, apparemment décidé à obtenir une victoire militaire sur le FNL.<sup>7</sup> Ces attaques firent de nombreuses victimes civiles et 30.00 d'entre eux furent forcés de fuir leur maison. Une attaque sur la forêt de la Rukoko dans les jours qui ont précédé le massacre de Gatumba aurait causé la mort de plusieurs officiers du FNL.

Malgré ces revers, les forces du FNL ont semblé, depuis la fin de juillet, retrouver une nouvelle vigueur. Le FNL a lancé de nouvelles attaques dans son ancien fief de Kabezi, en province de Bujumbura rural, mais se serait aussi manifesté dans de nouvelles régions, comme en province de Ngozi. On lui attribue aussi un tract distribué à Bujumbura rural, mettant en garde la population contre les sanctions qu'elle pourrait encourir pour tout acte de collaboration avec les FDD.<sup>8</sup> A cheval entre les mois de juillet et d'août, les combattants du FNL se seraient rendus coupables, à deux reprises, de l'enlèvement et du meurtre de trois personnes, près de Gatumba, pour leur prétendue collaboration avec les FDD et/ou le gouvernement. Dans un des cas, les tueurs auraient laissé un message pour expliquer que les victimes avaient été tuées pour les avoir dénoncés aux autorités.<sup>9</sup> Le FNL a déclaré à l'ONUB qu'il tuerait les « civils pro-gouvernementaux » aussi longtemps que les civils de Bujumbura rural, base de pouvoir potentielle, continueraient d'endurer les opérations militaires du gouvernement.<sup>10</sup>

Ce regain d'activité du FNL peut s'expliquer, du moins en partie, par le soutien de cent à deux cents combattants rebelles rwandais arrivés du Congo ces derniers mois en deux groupes, l'un en avril et l'autre au début du mois de juillet.<sup>11</sup> Indistinctement appelés « Interhamwe », certains de ces combattants ont participé dans le génocide rwandais de 1994 en tant que membres des milices Interhamwe ou membres des Forces Armées Rwandaises (FAR), avant leur fuite vers le Congo. D'autres Rwandais, opposés au

---

<sup>7</sup> Conseil de Sécurité des Nations Unies, "Premier rapport du Secrétaire Général", paragraphes 10-12, 32-33.

<sup>8</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 17 août 2004.

<sup>9</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 20 août 2004

<sup>10</sup> Conseil de Sécurité des Nations Unies, "Premier rapport du Secrétaire Général", paragraphe 33.

<sup>11</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 17 et 21 août 2004. Une alliance précédente entre le FNL et les rebelles rwandais entre 1997 et 2000 s'était brusquement terminée avec l'assassinat par le FNL d'un nombre important de leurs compagnons alliés : Human Rights Watch, « Burundi : « La justice doit faire partie du processus de paix », Volume 12, Number 2 (A), avril 2000.

gouvernement actuel de Kigali, ont rejoint leurs rangs depuis 1994; bien que ces nouvelles recrues n'aient joué aucun rôle dans le génocide, elles ont généralement été étiquetées en tant que « Interhamwe », une appellation qui porte inévitablement en elle le spectre du génocide. Certains rebelles rwandais se sont rangés derrière l'autorité du mouvement politique connu sous la dénomination de Force Démocratique pour la Libération du Rwanda (FDLR), mais d'autres ont continué d'opérer de façon autonome. Il est difficile de savoir si ceux qui sont arrivés au Burundi depuis avril 2004 sont des combattants autonomes ou plutôt des unités rattachées au FDLR.

L'arrivée de combattants rebelles rwandais au Burundi est un des exemples qui illustrent le mouvement graduel d'intégration qui se noue entre les forces rebelles basées au Congo et celles du Burundi. Il semble que le FNL, qui, depuis des années déjà, menait des opérations sporadiques à partir de bases établies au Congo, manifeste un intérêt au renforcement de celles-ci.<sup>12</sup>

### ***A l'intérieur de la République Démocratique du Congo***

Comme au Burundi, le gouvernement de transition du Congo est empêtré dans de continues luttes pour le pouvoir qui ont bloqué le processus de paix et empêché la coalition formée difficilement entre d'anciennes forces rebelles, de devenir un gouvernement national effectif. Des éléments de l'ancien mouvement rebelle du RCD-Goma ont présenté des signes de résistance très marquée au processus de paix. Ils ont cherché à préserver leur influence dans le Nord et le Sud Kivu et ont permis ou même encouragé certains officiers militaires de leurs propres rangs, à défier le contrôle du gouvernement central.

Très étroitement affilié au Rwanda, le RCD-Goma a, par le passé, souvent soutenu la cause des Banyamulenge, une population parlant le Kinyarwanda qui vit essentiellement dans les hauts plateaux du Sud Kivu. L'association des Banyamulenge avec le Rwanda a suscité, à l'encontre des premiers, l'hostilité de nombreux Congolais, qui gardaient en mémoire les deux guerres que le Rwanda a menées sur le sol congolais et qui ont fait près de trois millions de morts parmi les civils. Même après que les troupes rwandaises se soient largement retirées en 2002, certains Congolais ont continué à percevoir les Banyamulenge davantage comme des « Rwandais » que comme des « Congolais », dans leur loyauté.<sup>13</sup>

---

<sup>12</sup> Léonard Nyangoma, qu'on dit à la tête d'un petit groupe rebelle burundais, chercherait aussi à implanter des bases au Congo, Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 17 août 2004.

<sup>13</sup> Certains militaires Banyamulenge du RCD-Goma sous le commandement de Patrick Masunzu, pont rejeté l'allégeance au Rwanda, provoquant une division qui perdure au sein de la communauté Banyamulenge.

Au début de l'année 2004, en même temps que le gouvernement de transition cherchait à asseoir sa légitimité sur les deux Kivu, des militaires du RCD-Goma ont engagé des escarmouches avec les troupes de l'armée nationale. Dans une atmosphère de tension grandissante, des militaires de l'armée nationale ont participé, à la fin du mois de mai, à des attaques de caractère ethnique contre des civils Banyamulenge de Bukavu, ville principale du Sud Kivu. Deux officiers dissidents associés au RCD-Goma, le Brigadier Général Laurent Nkunda (un Tutsi du Nord Kivu) et le colonel Jules Mutebutsi (un Munyamulenge) ont, à la tête de milliers d'hommes, lancé une attaque sur Bukavu et occupé la ville pendant une semaine, déposant le commandant de région militaire de l'armée nationale nouvellement créée, le Général Mbuza Mabe.<sup>14</sup> A la faveur de l'avancée du Général Nkunda sur Bukavu et l'occupation subséquente de la ville, les troupes de celui-ci ont tué des gens, violé un nombre important de femmes et de jeunes filles et ont systématiquement pillé les biens des civils.<sup>15</sup>

Les troupes de la force de maintien de la paix en RDC, la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC), ont aidé à la négociation d'un cessez-le-feu et escorté le Colonel Mutebutsi jusque la frontière rwandaise, tandis que Nkunda se repliait avec ses hommes vers Minova, au nord de Bukavu.

Des milliers de Congolais de Bukavu, de Uvira et de la plaine de la Rusizi, en ce compris tous ceux qui étaient alliés au RCD-Goma, ont fui vers le Rwanda et le Burundi pour échapper à la violence. Les Banyamulenge, en particulier, fuirent par peur des représailles qui pouvaient être dirigées contre leur groupe pour la dissidence de Mutebutsi et Nkunda. Ce sont certains de ces Banyamulenge et un peu plus d'une dizaine de personnes appartenant à d'autres groupes ethniques, particulièrement ceux qui habitaient Uvira et ses environs, qui se sont réfugiés dans le camp de réfugiés de Gatumba.

Suite à l'échec de la tentative de Mutebutsi-Nkunda, le contrôle du RCD-Goma s'est rétréci et s'est concentré sur le Nord Kivu tandis que les postes à responsabilité dans le Sud Kivu qui étaient détenus par des partisans du RCD-Goma, ont été repris par des officiers militaires et des administratifs liés au gouvernement national, hormis à Minova. Le gouvernement de transition a déployé des centaines de troupes par crainte annoncée d'une possible invasion rwandaise, faisant ainsi écho aux préoccupations des groupes et de la presse locaux qui, à leur tour, ont redoublé d'attaques verbales contre les

---

<sup>14</sup> Human Rights Watch, « RDCongo : Crimes de guerre à Bukavu », rapport, juin 2004.

<sup>15</sup> Malgré plusieurs efforts en ce sens, le RCD-Goma n'a jamais réussi à contrôler le Grand Nord, la partie au nord du Nord Kivu, comprenant Beni et Butembo.

Banyamulenge et les Tutsi. Ces derniers ont rétorqué en critiquant les intentions génocidaires des premiers. Le Rwanda lui-même a menacé de revenir au Congo si le gouvernement national n'assurait pas la sécurité des populations de langue Kinyarwanda.

Le gouvernement de transition a cherché à renforcer ses assises à l'Est et a voulu gagner le soutien des Mai Mai, ces groupes de combattants basés dans la région et qui s'étaient organisés à l'origine pour défendre leurs communautés contre la violence dans laquelle a sombré l'Est Congo depuis 1996. Il a réussi à intégrer certains dirigeants Mai Mai dans l'armée gouvernementale et l'administration, mais d'autres sont restés relativement indépendants.<sup>16</sup> Par le passé et selon les circonstances, les Mai Mai ont parfois fait alliance avec, parfois fait la guerre contre, les groupes rebelles rwandais ("Interhamwe"). Interrogé, après l'attaque de Gatumba, sur la relation qui existe entre les Mai Mai et les rebelles rwandais, un chef Mai Mai a insisté sur le fait qu'il n'y avait pas de coalition stratégique entre les Mai Mai et les groupes rebelles rwandais, ni entre les Mai Mai et le FNL, mais il n'a pas exclu la possibilité de participation ponctuelle de certains « éléments isolés » Mai Mai dans des opérations conjointes, en échange d'avantages immédiats.<sup>17</sup>

### **Le camp de réfugiés de Gatumba**

#### **Le site**

Gatumba est une petite ville frontalière située en commune Mutimbuzi, province de Bujumbura rural, à une quinzaine de kilomètres de la capitale Bujumbura. Elle est traversée par la route principale qui mène vers la ville congolaise de Uvira. La frontière est à moins de deux kilomètres, en direction de l'ouest, au milieu d'une vaste étendue de marais et de prairies. Au nord, se trouve la forêt de la Rukoko et au sud, le lac Tanganyika dans lequel se jette la rivière Rusizi. A la sortie de Gatumba vers la frontière, on trouve quelques maisons et des enclos à bétail, éparpillés et de construction sommaire, où de jeunes vachers passent la nuit avec les troupeaux.

Un peu avant la sortie, on trouve l'administration communale (zone), le bureau du chef de zone et derrière, un camp militaire de l'armée burundaise qui a autrefois hébergé un effectif conséquent. A la mi-août, la plupart des militaires étaient déployés sur le terrain à Bujumbura rural où les combats continuent entre le FNL d'une part, et le gouvernement et les FDD, de l'autre. Selon un officier, le camp hébergeait une centaine de militaires le

---

<sup>16</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 17 août 2004; Par téléphone de Londres, 20 août 2004.

<sup>17</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 17 août 2004.

jour du massacre. La brigade de gendarmerie de Gatumba est située en face du camp militaire, de l'autre côté d'une piste. Quelques dizaines de gendarmes y étaient de service le 13 août. Les deux camps sont des installations appartenant et dépendant des forces armées burundaises.

Le camp de réfugiés se trouve derrière le camp militaire et la gendarmerie, à moins de deux kilomètres, à la sortie de Gatumba. Construit en bordure de la route goudronnée qui mène à la frontière, le site comprend deux groupes de larges tentes qui, perpendiculaires à la route goudronnée, se font face et sont séparés l'un de l'autre par un espace vide de cent mètres environ : un groupe de quatorze tentes vertes et une blanche, d'une part, et un autre groupe de vingt-quatre tentes, toutes blanches, de l'autre. Chaque tente sert d'abri pouvant héberger plusieurs familles. Entre les tentes, faisant face à la route goudronnée, on trouve une rangée de douches et latrines. Derrière ces installations, un terrain de football est suivi d'une vaste plaine marécageuse qui s'étend jusqu'au Congo, que l'on peut traverser sans problème à cette époque sèche de l'année.

### ***Population du camp***

Sur un côté du site, 500 rapatriés burundais, revenus au Burundi après leur propre quête d'asile en terre congolaise en tant que réfugiés, occupaient les tentes blanches. De l'autre côté, habitaient les réfugiés congolais, qui sont arrivés au Burundi en juin, et qui logeaient dans les tentes vertes, construites plus récemment pour les accueillir. Par manque d'espace, quelques familles congolaises vivaient aussi dans les tentes blanches, sur la partie réservée aux rapatriés burundais.

Dans la nuit du 13 août, quelques 825 réfugiés congolais étaient virtuellement présents dans le camp. Ils étaient tous Banyamulenge, exception faite d'une dizaine de réfugiés d'origine Babembe, Bavira ou Bafulero. Ces derniers avaient fui à cause de leur alliance politique avec le RCD-Goma ou de liens personnels avec les Banyamulenge.

Un nombre important d'hommes Banyamulenge étaient détenteurs de postes dans l'administration ou dans le parti du RCD-Goma avant de fuir le Congo, et ont continué à être très actifs dans la direction de la vie de la communauté dans le camp. Parmi eux, au moins deux ont été identifiés comme faisant partie des services de renseignement du RCD-Goma. Ces anciens administrateurs et dirigeants politiques organisaient fréquemment des réunions dans le camp, assez souvent pour attirer l'attention des Burundais qui vivaient dans les environs.<sup>18</sup> Le camp hébergeait aussi de nombreux Banyamulenge de passage, en route pour le Congo. Certains résidents du camp eux-

---

<sup>18</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 17 et 18 août 2004.

mêmes, se faisant passer pour des étudiants, passaient fréquemment la frontière pour se rendre au Congo.

Certaines autorités du Sud Kivu, dont des Mai Mai, pensaient que les Banyamulenge du Rwanda et du Burundi, en ce compris ceux de Gatumba, préparaient une attaque contre le Congo pour tenter de restaurer le contrôle du RCD-Goma. Ils ont évoqué des informations selon lesquelles certains soldats, qui avaient fui avec Mutebutsi, ne l'avaient pas accompagnés au Rwanda mais étaient au Burundi ; Mutebutsi recrutait des Banyamulenge dans les camps de réfugiés, et des armes étaient entreposées dans des camps de réfugiés au Burundi.<sup>19</sup> A au moins une occasion, un groupe de jeunes gens, identifiés comme des soldats qui avaient fui avec Mutebutsi au Rwanda, passèrent par le camp de Gatumba.<sup>20</sup> A cause de ces soupçons, les autorités congolaises ont refusé à deux reprises de permettre à de jeunes Banyamulenge de Gatumba d'entrer au Congo.<sup>21</sup>

Selon le commandant du camp militaire des forces armées burundaises de Gatumba, les craintes d'une attaque militaire des Banyamulenge contre le Congo n'étaient pas justifiées. Les militaires burundais fouillaient les réfugiés lorsqu'ils arrivaient au Burundi et n'avaient pas trouvé d'armes.<sup>22</sup> Les rapatriés burundais qui vivaient à proximité des Banyamulenge n'ont pas rapporté d'activité militaire non plus.

Des représentants du RCD-Goma qui occupent des postes importants dans le gouvernement congolais sont venus à Gatumba ou se sont entretenus avec une délégation du camp de Gatumba, au moins à quatre reprises entre juin et la mi-août. La dernière visite de ce genre était menée par Azarias Ruberwa, vice-président du Congo, qui a rencontré des gens de Gatumba à Bujumbura, un jour ou deux avant l'attaque. Certains de ces officiels de haut rang promettaient le retour au Congo et une assistance généreuse pour la réinstallation, mais d'autres insistaient sur le fait que ce temps n'était pas encore venu et qu'il fallait que les réfugiés restent à Gatumba. Les dirigeants qui décourageaient les réfugiés de rentrer, ont pu le faire dans l'intention d'utiliser ce camp, ainsi que d'autres camps de réfugiés, comme des bases d'où pouvoir rebâtir une nouvelle autorité – politique ou militaire – pour le RCD-Goma.<sup>23</sup>

---

<sup>19</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 17 août 2004; Par telephone, 1 septembre 2004.

<sup>20</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 19 août 2004. Certains des combattants de Mutebutsi ont été arrêtés à Cibitoke, Burundi, fin juin. Agence Burundaise de Presse, « Une quinzaine de combattants Banyamulenge emprisonnés à Cibitoke », 24 juin 2004.

<sup>21</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 17 et 18 août 2004 ; Gatumba, 20 août 2004.

<sup>22</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 20 août 2004.

<sup>23</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 19, 21 et 22 août 2004.

### **Tentatives de délocalisation des réfugiés congolais**

Les réfugiés étaient pris en charge par l'Office du Haut Commissaire aux Réfugiés des Nations Unies (UNHCR), qui gère le camp de Gatumba ainsi que trois autres camps destinés aux réfugiés en provenance du Congo. La politique du UNHCR, confirmée par diverses Conclusions<sup>24</sup> de son Comité Exécutif, veut qu'un camp de réfugiés soit localisé à « une distance raisonnable » de la frontière de leur pays d'origine.<sup>25</sup> Après l'arrivée des réfugiés à Gatumba en juin 2004, le UNHCR a fait des efforts répétés pour les transférer sur un site situé en province de Muyinga, à une distance plus importante de la frontière congolaise, et où étaient déjà installés plusieurs centaines de Banyamulenge réfugiés suite à des crises antérieures. Le gouvernement burundais, responsable du choix de la localisation des camps et de la protection des réfugiés sur son territoire,<sup>26</sup> a accepté mais n'a rien fait pour obliger les réfugiés à bouger. Les réfugiés eux-mêmes ont refusé. Ils préféraient rester près de la frontière, d'où le retour chez eux est plus aisé, et ils ont objecté diverses raisons pour s'opposer au transfert, allant de l'insécurité au mauvais climat, en passant par les maladies répandues sur le site de Muyinga. D'autres Banyamulenge, parmi les plus riches et les plus influents, qui ne vivaient pas dans le camp mais dans des maisons qu'ils louaient à Gatumba et Bujumbura, s'étaient fait enregistrer pour continuer de recevoir de la nourriture et autre assistance comme s'ils y demeuraient. Cette pratique, ainsi que les tentatives de gonfler les chiffres des bénéficiaires, n'est pas inhabituelle dans les camps de réfugiés. Il est difficile de savoir si ceux qui y étaient impliqués exploitaient le système à des fins lucratives personnelles, ou s'ils utilisaient ces ressources à d'autres fins. Mais dans tous les cas, les chefs communautaire, comme certains des visiteurs officiels venus du Congo, exerçaient une pression considérable sur les réfugiés pour qu'ils refusent d'être transférés. En juillet, le UNHCR a prévenu les résidents du camp que la distribution de nourriture serait la

---

<sup>24</sup> Les Conclusions du Comité Exécutif du Programme du Haut Commissaire (ExCom) doivent guider les Etats dans leur traitement des réfugiés et demandeurs d'asile et dans leur interprétation de la loi internationale relative aux réfugiés. Bien que sans valeur coercitive, les Conclusions sont adoptées par consensus, sont très largement représentatives des vues de la communauté internationale, et ont une autorité morale.

<sup>25</sup> Le Comité Exécutif du HCR a condamné de façon répétée les attaques militaires sur les camps de réfugiés, appelant le Etats d'asile à faire tout ce qu'ils peuvent pour assurer que le caractère civil et humanitaire du camp soit maintenu, et formulé divers principes à l'appui de ce principe, en ce compris le principe de localisation du camp à une distance raisonnable de la frontière. Ces Conclusions demandent aussi au UNHCR de faire tous les efforts nécessaires pour promouvoir des conditions de sécurité aux réfugiés, en ce compris prendre des arrangements avec les Etats pour s'assurer que les camps de réfugiés seront installés à une distance raisonnable de la frontière avec le pays d'origine. Voir en particulier ExCom Conclusion 48 (XXXVIII) de 1987 ; ExCom Conclusion 84 (XLVIII) de 1997 ; ExCom Conclusion 87 (L) de 1999 et ExCom Conclusion 94 (LIII) de 2002.

<sup>26</sup> La ExCom Conclusion 94 (LIII) de 2002 reconnaît en son paragraphe (a) que « les Etats d'asile ont la responsabilité première d'assurer le caractère civil et humanitaire de l'asile en faisant, entre autres, tous les efforts pour localiser le camp des réfugiés et installations à une distance raisonnable de la frontière, maintenant l'ordre et la loi,... ». Cette Conclusion recommande aussi aux Etats d'asile, en son paragraphe (c, iv), que « les camps de réfugiés et installations doivent bénéficier de tous les arrangements sécuritaires adéquats pour empêcher l'infiltration d'éléments armés et renforcer l'ordre et le respect de la loi. »

dernière qu'ils allaient recevoir à Gatumba et que la suivante serait distribuée à Muyinga uniquement. Mais les résidents du camp trouvèrent d'autres sources de ravitaillement, soit au Burundi, soit venant du Congo, et la plupart continuèrent à refuser le transfert.<sup>27</sup>

Le UNHCR a demandé au gouvernement d'assurer la protection du camp et en a assumé le coût. Dix gendarmes devaient être détachés pour cette tâche mais la nuit du 13 août, ils étaient seulement six, trois à chaque extrémité du camp. Ils ne disposaient d'aucun moyen de communication avec la brigade, ni avec leur commandant. Aucun administrateur de camp n'a été nommé pour celui de Gatumba, tâche qu'assumaient les administratifs locaux. Dans d'autres camps de réfugiés, le UNHCR a fourni des radios portables aux gendarmes chargés de la protection et payé les services d'un administrateur de camp, mais cela ne fut pas fait à Gatumba dans la mesure où le camp n'était censé être qu'un camp de transit, en processus de fermeture.<sup>28</sup> La plupart des membres du comité des réfugiés, des réfugiés eux-mêmes, ainsi que les autorités administratives et militaires, disposaient pourtant d'un téléphone portable et des numéros nécessaires pour contacter le personnel du UNHCR.<sup>29</sup>

## **L'attaque**

En fin d'après-midi du 13 août, des habitants de Gatumba ont remarqué la présence d'hommes inconnus, en tenue militaire, qui traînaient aux alentours. Certains d'entre eux, qui parlaient Swahili, ont demandé à des enfants du coin de leur apporter de l'eau.<sup>30</sup> Un membre du personnel des NU a vu des hommes en uniforme militaire à proximité du camp et leur a demandé qui ils étaient. Ils répondirent qu'ils étaient là pour assurer la sécurité du camp et il n'insista pas davantage. En début de soirée, des garçons du camp qui jouaient au football sur le terrain situé derrière le camp, ont vu un petit groupe d'hommes qui s'attardaient à proximité. Une femme qui allait à la douche une à deux heures plus tard, les a aperçus également.<sup>31</sup>

Mais aucun de ces incidents n'attira suffisamment l'attention ni ne causa de souci, de sorte que les réfugiés se sont préparés pour la nuit, comme à l'habitude. La plupart d'entre eux étaient endormis à vingt-deux heures. Une jeune femme qui allaitait son bébé

---

<sup>27</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 21 et 22 août 2004.

<sup>28</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 24 et 26 août 2004.

<sup>29</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, par téléphone, 30 août 2004.

<sup>30</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 18 août 2004.

<sup>31</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 19 août 2004 ; Par téléphone de Londres, 20 août 2004.

d'un mois était encore éveillée.<sup>32</sup> Les vachers des enclos situés à proximité immédiate des tentes vertes et d'autres, dans les enclos de l'autre côté de la route, se préparaient aussi à passer la nuit.<sup>33</sup> Le commandant du camp militaire avait partagé une bière avec des amis dans un bistrot en ville et venait juste de regagner son camp, alors que d'autres habitants traînaient encore à boire et discuter dans les bars. Un officiel local regardait les jeux olympiques à la télévision avec des voisins.<sup>34</sup>

Les attaquants sont arrivés des marais, de la direction de la frontière. Au moins un témoin a vu un groupe traverser la frontière ; d'autres attaquants se seraient joints au groupe du côté burundais de la frontière.<sup>35</sup> Un des attaquants a tiré une première fois à distance, peut-être en guise de signal pour les autres du groupe. Ils se dirigèrent ensuite sur le camp des réfugiés, jouant des tambours, faisant sonner des cloches, soufflant dans des sifflets, en chantant des chants religieux en Kirundi. Au moins deux personnes les ont entendus chanter « Dieu va nous montrer comment arriver à vous et vous trouver. »<sup>36</sup> Un autre a entendu les cris de « Ingabo Z'Imana » [Nous sommes l'armée de Dieu]. Beaucoup ont rapporté avoir entendu les attaquants chanter des « Alleluia » et des « Amen. »<sup>37</sup>.

La plupart des attaquants portaient des tenues militaires, soit camouflage, soit unies de couleur verte, mais quelques-uns étaient en tenue civile. La plupart portaient des armes à feu individuelles mais ils disposaient aussi au moins d'une arme lourde.<sup>38</sup> Certains d'entre eux étaient des enfants soldats. Une survivante du massacre a décrit certains attaquants comme si petits que le bout de l'arme qu'ils portaient traînait au sol.<sup>39</sup> Il y avait des femmes dans le groupe, qui encourageaient les autres en chantant et criant, prêtes à aider au transport des biens pillés.<sup>40</sup>

Lorsque les gendarmes entendirent les tirs et les chants, ils furent les premiers à vider leur chargeur en direction des attaquants, lesquels répliquèrent, et ils s'envolèrent, soit pour se cacher à proximité, soit qu'ils soient retournés à leur camp pour faire rapport à

---

<sup>32</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 24 août 2004.

<sup>33</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Gatumba, 20 et 22 août 2004.

<sup>34</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 20 août 2004.

<sup>35</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 24 et 26 août 2004.

<sup>36</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 19 et Gatumba, 22 août 2004.

<sup>37</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 18 août 2004.

<sup>38</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 22 août 2004.

<sup>39</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 18 août 2004.

<sup>40</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Gatumba, 18 août et Bujumbura, 19 août 2004.

leur commandant.<sup>41</sup> A l'approche des tentes, les attaquants commencèrent à mitrailler les tentes avec des armes légères. Ils disposaient au moins d'une arme lourde, « qui faisait tellement de bruit qu'il y avait de l'écho », selon un témoin.<sup>42</sup> Un Burundais qui vivait plus loin, en bas de la route, a évoqué des détonations qui « faisaient trembler le toit.»<sup>43</sup> Dans le bruit et la confusion de l'attaque, certains réfugiés n'avaient pas encore réalisé le danger. Certains ont pensé qu'il s'agissait de voleurs de vaches. D'autres ont pensé que ceux qui chantaient les chants religieux, et dont certains criaient « Venez, Venez, on va vous sauver », étaient là pour les sauver.<sup>44</sup> Quiconque essayait de sortir des tentes par l'entrée était immédiatement tué par balle, comme c'est arrivé à un père de famille qui tentait de fuir avec ses deux enfants.<sup>45</sup> Les attaquants, par petits groupes de deux ou trois, ont ouvert les tentes en les déchirant par la porte ou les côtés. Ils restaient le plus souvent sur le pas de la porte et soit, ils ordonnaient aux gens de sortir, soit, ils commençaient à tirer dans la tente. Ils ont ensuite jeté ou fait exploser des grenades incendiaires ou d'autre type d'explosifs qui ont probablement mis le feu aux tentes.

La plupart des victimes sont mortes par balle ou brûlées vives. On a retrouvé le corps calciné de cinquante et un adultes et quinze enfants.<sup>46</sup> Un survivant a dit qu'il a vu un attaquant poignarder une femme à mort, probablement avec une baïonnette, et plusieurs corps sans vie portaient la trace d'un coup de machette.<sup>47</sup> Mais d'après les informations fournies par les hôpitaux qui ont traité les blessés, une seule personne a été blessée par machette, tous les autres blessés souffraient de blessure par balle, explosion et brûlures.<sup>48</sup> Ces attaquants étaient des hommes « expérimentés pour tuer », comme l'a fait remarquer un observateur.<sup>49</sup>

Les attaquants ont commencé par chaque extrémité des rangées de tentes abritant les réfugiés, brûlant complètement huit de ces tentes et trois, partiellement, et laissant intactes les tentes situées au milieu des rangées. Une heure environ après leur arrivée, les attaquants sont repartis, dans la même direction que celle d'où ils étaient venus. Ils ont emporté les biens de valeur qu'ils avaient pu piller, radios, argent, vêtements, mais n'ont pas touché au bétail des enclos voisins. Les habitants du coin ont pu entendre le son des

---

<sup>41</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 21 août 2004.

<sup>42</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 22 août 2004.

<sup>43</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 18 août 2004.

<sup>44</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Gatumba et Bujumbura, 18 août 2004.

<sup>45</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 18 août 2004.

<sup>46</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 21 août 2004 et Gatumba, 22 août 2004.

<sup>47</sup> Entretiens de Human Rights Watch, 19 et 24 août 2004.

<sup>48</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 21 août 2004.

<sup>49</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 20 août 2004.

chants et de la musique qu'ils ont continué à chanter jusqu'au moment où, avec la distance, il s'est évanoui.<sup>50</sup>

Sur les quelques 800 réfugiés du camp, 152 furent tués, tous Banyamulenge sauf quatorze Babembe.<sup>51</sup> Cent six furent blessés. La plupart des victimes étaient des femmes et des enfants. Tôt le lendemain matin, un chercheur de Human Rights Watch était sur les lieux. Elle y a trouvé des officiels gouvernementaux et internationaux occupés à déterminer la cause et l'étendue du désastre. Ignoré de tous, un petit garçon de trois ou quatre ans pleurait, seul, devant les débris d'une tente encore fumante.

### **Les personnes protégées**

Les attaquants n'ont visé que les Banyamulenge et ceux qui se trouvaient dans les tentes avec eux. Ils n'ont pas attaqué les rapatriés burundais ni aucun des Banyamulenge qui étaient hébergés dans les tentes blanches, sur l'autre partie du site. Selon les témoins, les attaquants ont posté des hommes près de ces tentes de façon à empêcher les occupants d'en sortir.<sup>52</sup> Un des Banyamulenge qui néanmoins, est sorti par l'arrière d'une des tentes, a dit qu'il a croisé des attaquants et que l'un d'eux a ordonné de le tuer, tandis qu'un autre l'a arrêté en disant, « Il vient des tentes de nos frères.»<sup>53</sup> Un autre témoin a rapporté avoir entendu un attaquant dire « Laissez-les, ce sont nos frères. »<sup>54</sup> La jeune mère qui allaitait son enfant lorsque l'attaque a commencé, du groupe des Babembe, se trouvait dans une tente du côté des Banyamulenge. Elle a été blessée au pied par balle alors qu'elle était encore dans la tente et essayait d'en sortir. Ce faisant, elle a parlé quelques mots en Kirundi pour réconforter son enfant ou localiser une de ses amies. Elle a raconté qu'un attaquant l'a alors entendue et lui a demandé, en Kibembe, si elle était une Mubembe. Comme elle avait répondu par l'affirmative, il l'a aidée à quitter les lieux, en transportant son nouveau-né, pour aller les cacher de l'autre côté de la route. Il lui a alors demandé s'il y avait d'autres Babembe dans le camp, mentionnant qu' « ils », à savoir les attaquants, pensaient qu'il n'y avait que « des Rwandais et des Burundais » dans le camp. Chez certains Congolais, il est courant de désigner les Banyamulenge comme des « Rwandais. » Quand elle lui a demandé s'ils allaient tuer tout le monde sauf les Burundais, il a répondu, selon ses dires, « Nos camarades nous ont interdit de tuer du côté des Burundais. »<sup>55</sup>

---

<sup>50</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 22 août 2004.

<sup>51</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 21 août 2004.

<sup>52</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 18 août 2004.

<sup>53</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 17 août 2004.

<sup>54</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 18 août 2004.

<sup>55</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 21 et 24 août 2004.

Certains rapatriés burundais présents sur le site ont dit à un officiel local que les attaquaient les avaient assurés qu'ils ne seraient pas touchés. D'autres ont dit à des membres du personnel des NU qu'ils n'avaient pas eu peur parce qu'ils savaient à l'avance ce qui allait se passer. Mais ils ont refusé d'expliquer ce qu'ils avaient voulu dire : soit qu'ils savaient de façon générale qu'il y aurait une attaque, soit qu'il savaient qu'une attaque se tiendrait cette nuit-là, soit qu'ils savaient qu'en aucun cas, ils allaient être ciblés. Certains Burundais du coin ont expliqué qu'ils s'attendaient à une attaque, mais sans donner d'autre explication.<sup>56</sup>

Le lendemain matin de l'attaque, la plupart des rapatriés burundais ont quitté le camp rapidement. Les jours suivants, les habitants de la région ont vécu dans la peur de quelconques représailles, et plusieurs ont préféré passer la nuit à Bujumbura plutôt que chez eux à Gatumba. Que les rapatriés burundais aient partagé cette peur de représailles ou qu'ils aient eu de raisons spécifiques de les craindre, beaucoup d'entre eux se sont dispersés dans d'autres endroits. Un nouveau site leur a été attribué par le gouvernement, séparé de celui qui a été réservé aux Banyamulenge survivants, mais peu y prirent résidence.<sup>57</sup>

### ***L'attaque sur le camp militaire et la brigade de gendarmerie***

Le gouvernement burundais à la responsabilité de la protection des réfugiés qui sont sur son territoire, une responsabilité qu'il a reconnue en détachant des militaires gendarmes pour garder le camp des réfugiés. Néanmoins, la centaine de militaires et les quelques dizaines de gendarmes présents dans les environs immédiats du camp, n'ont rien fait pour empêcher le massacre des réfugiés. Les commandants du camp militaire et de la brigade ont dit qu'ils n'avaient pas pu aider les réfugiés parce que eux-mêmes étaient « fixés » par des attaques importantes lancées sur leurs propres camps.<sup>58</sup> Les militaires et gendarmes ne sont intervenus avec leurs véhicules que bien après minuit, lorsque les attaquaient avaient déjà quitté le site, à pied, par les sentiers de la plaine. Alors qu'on dénombre 258 tués et blessés du côté des réfugiés, il faut constater qu'aucun militaire ni gendarme n'a été tué ou blessé. Les forces armées burundaises n'ont pas davantage capturé d'attaquants ni infligé de pertes dans les rangs de ceux-ci.<sup>59</sup>

Les habitants du coin, en ce compris des gens qui habitent dans les environs immédiats du camp militaire et de la brigade, ont compris immédiatement que le site des réfugiés

---

<sup>56</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 21 août 2004.

<sup>57</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Gatumba, 20 août et Bujumbura, 17 et 21 août 2004.

<sup>58</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Gatumba, 20 et 26 août 2004.

<sup>59</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 17 et 18 août 2004, Gatumba, 22 août 2004..

était attaqué. L'un d'entre eux a décrit le bruit des armes et même les cris des attaquants et les lamentations des victimes, qu'il avait très bien entendus, dans le silence de la nuit. Ils ont vu les balles traçantes dans la nuit et peu après, la lueur des flammes et la fumée des tentes qui brûlaient.<sup>60</sup> Les officiels administratifs, du premier niveau jusqu'au gouverneur provincial, savaient que les réfugiés avaient été attaqués et ont échangé des informations entre eux et avec le commandant de la brigade, alors même que l'attaque se perpétrait.<sup>61</sup> Le commandant de la brigade a dit qu'il a compris « très vite » que les réfugiés étaient attaqués. Lui aussi a entendu les cris et les pleurs, et vu les tentes brûler.<sup>62</sup>

Contrastant avec les autres, le commandant du camp militaire – qui disposait du nombre d'hommes le plus élevé -, a affirmé qu'il ne savait pas que le site des réfugiés était attaqué et que ce n'est que trente minutes plus tard qu'il l'a appris, par un appel téléphonique émanant d'un représentant de la communauté des Banyamulenge, lui-même en dehors du site mais informé de l'attaque.<sup>63</sup> Etant donné que le commandant ne se trouvait qu'à quelques centaines de mètres de ceux qui, par contre, avaient compris que le site était attaqué, il est difficile de comprendre comment il n'aurait pas pu lui-même savoir ce qui se passait.

Le commandant du camp militaire a commencé son entretien avec les chercheurs de Human Rights Watch en annonçant qu'il allait leur fournir « la version officielle » des événements.<sup>64</sup> Il a dit que son camp a été attaqué en même temps que le camp des réfugiés par un nombre important de combattants. Il a estimé le nombre des attaquants du camp militaire à une ou deux compagnies, à savoir plus de deux cents hommes. A un certain moment, il a suggéré que les combattants avaient encerclé le camp militaire, qui s'étend sur une grande surface plane. Plus tard, il a dit que des combattants, plus lourdement armés, étaient concentrés à la porte d'entrée principale - une simple barrière qui barre le chemin -, pendant que d'autres, munis d'armes à feu individuelles, tiraient de l'arrière du camp. Des douilles retrouvées par terre à l'entrée du camp, confortent la

---

<sup>60</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 18 août et Gatumba, 20 août 2004.

<sup>61</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 20 août 2004; par telephone, 23 août 2004.

<sup>62</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 26 août 2004.

<sup>63</sup> Entretien de Human Rights Watch, camp d'infanterie de Gatumba, 20 août 2004. Le commandant du camp ne s'est pas présenté nommément mais les chercheurs de Human Rights Watch ont appris, par d'autres sources, qu'il s'agit du Major Budigoma. Il s'agit apparemment du même officier qui a été condamné pour des infractions en relation avec le massacre de 174 civils à Itaba en 2002. Le conseil de guerre, au début de l'année 2003, l'avait trouvé coupable pour ne pas avoir fait rapport à ses supérieurs et l'avait condamné à quatre mois de détention. Ayant passé cinq mois en détention préventive, il fut relâché. Il fut relâché immédiatement et réintégré dans l'armée, à son rang. Human Rights Watch, « Burundi : Les civils paient le pris d'un processus de paix chancelant. », rapport, février 2003.

<sup>64</sup> Entretien de Human Rights Watch avec le commandant du camp d'infanterie de Gatumba, Gatumba, 20 août 2004.

thèse que des combattants tiraient de cet endroit, mais sans pour autant avoir atteint les installations du camp. Aucun dégât visible par armes à feu n'a pu être constaté.<sup>65</sup>

Dans son entretien avec un chercheur de Human Rights Watch, le commandant de la brigade de gendarmerie a aussi maintenu que la brigade avait été attaquée, bien que les informations qu'il a fournies semblaient davantage se référer à une attaque sur le camp militaire que sur le sien. Aucun dégât évident à l'appui d'une attaque sur la brigade n'a pu être constaté non plus. Il a dit que ni lui, ni le commandant du camp militaire, n'avait suffisamment d'hommes pour « forcer le passage. »<sup>66</sup>

Le commandant du camp militaire a dit qu'il était en contact téléphonique avec le commandant de la brigade et qu'ils ont eu des échanges relatifs à l'attaque sur leur camp respectif, mais pas à propos de l'attaque sur les réfugiés. Le commandant du camp militaire était aussi en contact soit par radio, soit par téléphone, avec le commandant du camp militaire de l'aéroport, situé à quelques kilomètres, ainsi qu'avec l'état major de Bujumbura, à une quinzaine de kilomètres, où un officier de permanence contrôle les communications par radio. Il a aussi eu une conversation téléphonique avec le chef d'état major, le Général de brigade Germain Niyoyankana, au cours de l'attaque. Le Général Niyoyankana a dit qu'il pouvait entendre le bruit des tirs au téléphone. Le commandant du camp lui a dit qu'il entendait tirer au-delà de son camp – indiquant très probablement le site des réfugiés –, mais qu'il lui était impossible de quitter son propre camp ou de rassembler le nombre d'hommes nécessaires pour former « un élément d'intervention », qui aurait pu mener à bien les opérations de rescoufse.<sup>67</sup>

En plus du camp militaire voisin situé à l'aéroport, le commandant disposait de deux bataillons situés dans la forêt de la Rukoko, proches des lieux.<sup>68</sup>

A aucun moment, le commandant du camp n'a demandé de renfort car, a-t-il dit, il avait le contrôle de la situation dans son camp, c'est-à-dire qu'il pouvait empêcher les attaquants de pénétrer dans le camp. Ni lui, ni aucun autre officier, n'a pu fournir une explication satisfaisante à la question de savoir pourquoi aucun renfort n'a été dépêché, de nature à constituer cet « élément d'intervention » qui aurait pu sauver la vie des réfugiés du camp.

---

<sup>65</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura et Gatumba, 20 et 21 août 2004.

<sup>66</sup> Entretien de Human Rights Watch avec le commandant de la brigade de Gatumba, Gatumba, 26 août 2004.

<sup>67</sup> Entretien de Human Rights Watch avec le Général de brigade Germain Niyoyankana, chef d'état major des forces armées burundaises, Bujumbura, 24 août 2004.

<sup>68</sup> Entretien de Human Rights Watch avec le commandant du camp militaire, Gatumba, 20 août 2004.

Une fois les tirs terminés, les gendarmes et militaires sont arrivés sur le site des réfugiés et ont procédé au transport des blessés dans les hôpitaux de Bujumbura. Selon un témoin présent sur les lieux, ils n'ont pu sortir aucune personne vivante hors des tentes qui brûlaient, toutes avaient déjà péri par les flammes.<sup>69</sup>

Un observateur du milieu militaire burundais a suggéré que les hommes du camp militaire et de la brigade de Gatumba, – comme tous ceux des forces armées burundaises –, étaient si désabusés, face à l'incertitude de leur avenir et la crainte suscitée par les plans de démobilisation et de modification de la structure militaire, qu'ils ont pu manquer de motivation dans l'accomplissement de leur devoir. L'observateur a aussi estimé que certains officiers peuvent parfois rencontrer des problèmes d'indiscipline chez leurs hommes.<sup>70</sup> Si ces explications s'avèrent justifiées, il eut été opportun de punir les militaires qui ont enfreint la discipline, mais trois semaines après le massacre, aucune action de ce genre n'avait pourtant été intentée. Quoiqu'il en soit, une telle justification ne saurait s'imposer pour des officiers, quel que soit leur rang de commandement, qui étaient conscients de l'attaque menée sur le camp des réfugiés et qui n'ont rien fait pour l'empêcher. Qu'ils aient craint pour leur propre sécurité, fait peu de cas du sort de réfugiés venus d'un autre pays, ou qu'ils aient eu des raisons personnelles ou politiques pour ne pas agir, ces officiers n'ont pas fourni protection aux réfugiés et doivent être tenus pour responsables de leur manquement.

## **Les auteurs**

### ***La responsabilité du FNL dans l'attaque***

Les circonstances de l'attaque démontrent que le FNL était la force maîtresse dans le massacre de Gatumba. Des témoins aussi bien du site que de l'extérieur, concordent pour dire que les attaquants sont arrivés en chantant des chants religieux en Kirundi et en faisant de la musique. C'est une pratique courante qui caractérise les attaques du FNL depuis des années, mais qu'on ne trouve pas parmi les autres groupes armés burundais ou les groupes du Congo. De nombreux témoins ont affirmé la présence de femmes qui accompagnaient les attaquants et emportaient les biens pillés. D'autres ont remarqué le très jeune âge de certains attaquants. Ces deux dernières années, le FNL a employé des femmes et des enfants dans de nombreuses attaques. Le site des réfugiés de Gatumba se

---

<sup>69</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 22 août 2004.

<sup>70</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 20 août 2004.

trouve, de surcroît, à côté de la forêt de la Rukoko où le FNL est réputé avoir établi une base importante.<sup>71</sup>

Un jeune combattant FNL de 25 ans, arrêté par les autorités burundaises le 19 août, a reconnu avoir participé à l'attaque de Gatumba, prétendant avoir lui-même tué des réfugiés. Les circonstances de son arrestation restent originales : il aurait été arrêté par un groupe de jeunes en charge de la sécurité dans le quartier à dominance Tutsi de Ngagara, qui n'est certes pas l'endroit où un combattant FNL peut se sentir le plus à son aise. Il leur aurait confessé ses crimes après avoir bu quelques bières, que ces derniers l'auraient invité à partager avec eux. Bien que les circonstances de son arrestation soulèvent des doutes considérables, certains enquêteurs des NU ont trouvé certaines de ses informations crédibles. Il a été capable d'expliquer, par exemple, où et comment certains du groupe avaient traversé la frontière. Les autorités n'ont pas rendu publiques ses complètes révélations, pas plus qu'elles n'ont révélé l'endroit où il était détenu.<sup>72</sup>

Le FNL a revendiqué l'attaque. Pasteur Habimana, porte-parole du FNL, fut le premier à faire une telle déclaration. Tôt le matin après l'attaque, il a appelé des journalistes burundais, les fustigeant pour avoir diffusé la nouvelle que les auteurs du massacre étaient venus du Congo et étaient principalement des rebelles rwandais et des forces Mai Mai.<sup>73</sup>

Même après qu'il soit devenu clair que revendiquer la responsabilité de cette attaque allait sérieusement nuire à son groupe, ni Habimana, ni le secrétariat national du FNL, ne se sont rétractés. Ils ont au contraire élaboré les différentes raisons qui justifiaient l'attaque. Ils ont fait référence aux massacres de nombreux civils demeurés impunis pendant toutes les années du conflit burundais, semblant suggérer qu'une attaque contre les Banyamulenge se justifiait par ces massacres antérieurs. Habimana a aussi prétendu que le FNL avait attaqué le camp militaire et la brigade, et poursuivi les militaires en déroute qui s'étaient alors enfui dans le camp des réfugiés. Là, selon Habimana, les Banyamulenge avaient sorti les armes qu'ils cachaient et avaient tiré sur les FNL. Avec le temps, il a été jusqu'à considérer le camp de réfugiés comme un quartier général des Banyamulenge. Il n'y a aucune preuve à l'appui de ces allégations.<sup>74</sup>

---

<sup>71</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Gatumba et Bujumbura, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 août 2004.

<sup>72</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 20, 21 et 26 août 2004.

<sup>73</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 20 et 21 août 2004.

<sup>74</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 20 et 21 août 2004; FNL Secrétariat National aux relations extérieures, Communiqué PH-FNL 010/08/2004, du 30 août 2004.

Tout improbables qu'apparaissent ses justifications, la déclaration de Habimana selon laquelle le FNL est responsable du massacre, semble correcte.

### ***Les langues***

Les informations relatives aux langues employées par les attaquants ne peuvent pas en soi permettre d'identifier leur appartenance ethnique ou leur nationalité, encore moins leur affiliation à un groupe particulier ou à une armée. Beaucoup de gens dans la région – en particulier ceux qui font partie de bandes armées –, ont vécu en dehors de leur région d'origine et au moins certains d'entre eux, ont pu, depuis, maîtriser la langue parlée dans les régions où ils ont évolué. Des milliers de Burundais, par exemple, ont vécu dans des parties du territoire de Fizi où on parle le Kibembe, et certains d'entre eux parlent le Kibembe. Très nombreux sont ceux, de surcroît, qui parlent le Swahili au Burundi, Congo et Rwanda, qu'ils aient ou non déjà voyagé à l'extérieur.

Un témoignage relatif à la langue ne pourrait aider à identifier les attaquants que s'il était associé à d'autres informations. Tous les survivants qui ont été interrogés par les chercheurs de Human Rights Watch ont rapporté avoir entendu les attaquants parler Kirundi. Des témoins burundais proches du camp, mais pas du camp, ont déclaré la même chose. Les chansons et les exclamations rapportées par de nombreux témoins sont en Kirundi.<sup>75</sup> Aucune autre langue n'a été citée aussi fréquemment et avec le plus d'exemples à l'appui. Cette information renforce la conclusion que les forces du FNL ont joué un rôle majeur dans l'attaque.

Des survivants ont dit avoir aussi entendu parler Kinyarwanda, Swahili, Kifulero, Kibembe, et Lingala. Peu ont pu rapporter des détails convaincants de phrases ou de mots entendus. Dans un cas, la jeune mère Mubembe, mentionnée ci-dessus, a expliqué avoir conduit une conversation en Kibembe avec un attaquant, mais selon un second témoin, un autre attaquant de la même tente n'avait pas paru comprendre le Kibembe. Cet attaquant avait demandé aux occupants de la tente, en Kirundi, « Qui êtes-vous ? » et lorsque les occupants Babembe ont répondu en Kibembe, il n'avait pas paru comprendre et avait ouvert le feu.<sup>76</sup>

Un survivant, qui a aussi été un agent des renseignements du RCD-Goma à Uvira, a très souvent parlé à la presse et aux enquêteurs. Les versions qu'il a données des circonstances dans lesquelles sa vie a été épargnée ont varié, mais toutes comprenaient l'explication selon laquelle il a survécu parce qu'il a parlé Kifulero et qu'il a été compris,

---

<sup>75</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 22 août 2004.

<sup>76</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 19 août 2004.

dans cette langue, par les attaquants. Son histoire est devenue si médiatisée que même d'autres survivants l'ont cité en exemple pour avancer la preuve de l'usage de diverses langues, lorsqu'ils n'avaient pas eux-mêmes des exemples précis à donner les concernant.<sup>77</sup>

### **Le nombre**

Si l'on prend en considération les témoignages, l'étendue, l'intensité et la durée de l'attaque, ainsi que le fait que les attaquants étaient bien armés, il est probable que moins de cent hommes auraient pu mener l'opération. Comme mentionné ci-dessus, les survivants ont rapporté que seul un ou deux, parfois trois, attaquants sont arrivés à la porte de chaque tente. Pendant l'heure qu'a environ duré l'attaque, les tentes n'ont pas été attaquées simultanément, ce qui laisse entendre que les attaquants se déplaçaient de tente en tente. L'attaque ne fut pas non plus d'intensité uniforme : sur les quinze tentes, les tentes les plus endommagées ont été celles qui se trouvaient à chaque extrémité, tandis que certaines autres sont demeurées relativement intactes. Les attaquants sont arrivés d'une seule direction et n'ont pas encerclé les tentes, bien que la structure n'occupait qu'un espace limité. C'est parce qu'ils n'ont pas encerclé le site que beaucoup ont pu s'échapper par l'arrière des tentes et chercher refuge dans la brousse des alentours. Le chiffre de cent attaquants environ s'accorde généralement avec les estimations qu'ont faites eux-mêmes des Burundais qui habitaient dans les environs immédiats du site.<sup>78</sup>

Les attaquants qui ont maintenu sous le feu le camp militaire, et peut-être la brigade, auraient tout aussi bien pu être en petit nombre, et n'atteignaient certainement pas le chiffre de une ou deux compagnies. Attaquer une position militaire avec un petit groupe de cinq à dix hommes, qui la maintiennent sous un feu nourri, est une stratégie militaire fréquente chez les FNL.

### **Les autres auteurs**

Si les attaquants s'élevaient à seulement une centaine d'hommes, les forces du FNL auraient probablement pu les fournir en totalité, ou presque. Les preuves tirées des langues parlées, bien qu'elles ne puissent pas mener à des conclusions définitives, suggèrent qu'il y avait d'autres auteurs présents. Des témoins ont, par ailleurs, mentionné avoir entendu des attaquants dire, « Nos camarades nous ont interdit de tuer du côté des

---

<sup>77</sup> Le témoin en question a deux femmes, dont une est Munyamulenge. Il a expliqué qu'il avait passé la nuit avec sa femme non-Munyamulenge qui dormait dans la partie du site réservée aux Burundais et qu'il avait réussi à persuader les attaquants qu'il n'était pas lui-même Munyamulenge en leur parlant Kifulero. Entretiens de Human Rights Watch, Gatumba, 18 août et Bujumbura, 19 août 2004.

<sup>78</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 25 août 2004.

Burundais », ce qui suggère que l'auteur de ces mots n'était pas lui-même un Burundais.<sup>79</sup> Les preuves actuelles ne permettent pas d'autres conclusions relatives au nombre, à l'appartenance ethnique, à l'affiliation politique de ces personnes. Etant donné la présence de rebelles rwandais au Burundi, certains d'entre eux ont pu s'être joints au FNL, mais leur participation n'impliquerait pas nécessairement le FDLR. On trouve des Babembe dans les rangs des Mai Mai, mais hormis la présence d'un attaquant de langue Kibembe, les chercheurs de Human Rights Watch n'ont trouvé aucun élément qui prouve une implication des Mai Mai.

Tant le FDLR que les autorités congolaises, en ce compris les Mai Mai, ont nié toute participation des troupes sous leur commandement.<sup>80</sup>

### **La « version officielle »**

Dès 2 heures du matin, à peine deux heures après la fin de l'attaque, un journaliste local et Radio France Internationale ont été informés de l'attaque. Au même moment environ, un officier de l'armée rwandaise basé à Cyangugu était aussi informé du massacre. Des officiers de la MONUC au Congo (bien que ce ne soit pas le cas de leurs homologues au Burundi) l'étaient peu après. Il apparaît que dès ce moment, des Banyamulenge et des personnes leur associées, faisaient déjà passer l'information à leurs contacts selon laquelle les attaquants étaient venus du Congo et incluaient des « Interhamwe. »<sup>81</sup>

La diffusion matinale de la nouvelle du massacre par les radios locales et l'information de bouche à oreille, amenèrent les membres de la communauté nationale et internationale à se rassembler sur le site dès 7 heures du matin le lendemain de l'attaque. C'est là que le président du camp des Banyamulenge a dit à plusieurs d'entre eux que l'attaque avait été planifiée au Congo et leur a montré un tract à cet appui.

### ***Le tract et les preuves d'une planification***

Le tract en question exhortait les Congolais à prendre leurs distances avec les Banyamulenge dès le 29 juillet, et appelait les Congolais à couper les liens avec les Tutsi et les Banyamulenge et s'unir « pour combattre notre ennemi. »<sup>82</sup> Un groupe, inconnu

---

<sup>79</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 21 et 24 août 2004.

<sup>80</sup> Agence France Presse, « Massacre de Gatumba : Les rebelles rwandais démentent être impliqués », 16 août 2004.

<sup>81</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 21, 22 et 24 août 2004.

<sup>82</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 21 août 2004. Les chercheurs de Human Rights Watch ont obtenu une copie des tracts en français et en Kirundi.

jusque là, la Force de la coordination des patriotes et nationalistes révolutionnaires du mouvement congolais des combattants non-violents pour la démocratie (MCCND), a apposé son sceau sur le tract. Le tract dénonçait qu'une prétendue coalition rwando-ouganda-burundaise voulait imposer la colonisation Tutsi, se plaignait que les Banyamulenge avaient occupé les terres des Congolais, et que les Rwandais, Ougandais et Burundais avaient pillé systématiquement leurs ressources minières.

Ce tract semble avoir été davantage destiné à influencer des Congolais plutôt que des Burundais. Il a été rédigé en Swahili et français, pas en Kirundi. Le nom du groupe qui prétend en être l'auteur et le contenu du message semblent aussi s'apparenter davantage au contexte congolais que burundais.

Les porte-paroles Banyamulenge ont cherché à connecter le tract au contexte burundais en prétendant que le tract avait circulé sur le marché central de Bujumbura et sur le site lui-même. Mais les résidents du site questionnés à propos du tract, ont dit ne l'avoir jamais vu avant l'attaque. Ni le personnel des NU au Burundi (ONUB et UNHCR), ni les habitants de Gatumba, ni les administratifs et officiers militaires burundais, n'ont vu ou entendu parlé du tract avant le matin de l'attaque.<sup>83</sup>

Un second tract a circulé au Congo, peu avant l'attaque, et a même été porté à l'attention de la MONUC, mais il s'agissait d'une menace précise dirigée contre Azarias Ruberwa, dirigeant Munyamulenge et vice-président congolais, l'intimant de ne pas venir à Uvira. Un membre du personnel du UNHCR au Burundi, ayant entendu parler d'un tract par un officier de la MONUC le 12 août, a demandé à un membre du personnel du UNHCR de s'enquérir de l'existence de ce tract auprès des réfugiés de Gatumba dès le lendemain.<sup>84</sup> A ce moment, les réfugiés ont dit que le seul tract dont ils avaient connaissance était celui dirigé contre Ruberwa.

Que ces deux tracts soient ou non authentiques, aucune preuve n'a encore été rapportée, qui lie l'un ou l'autre au massacre de Gatumba.

### ***Le contrôle des témoignages***

Dans la matinée du 14 août, deux ou trois survivants, des hommes, ont imposé leur autorité naturelle pour fournir des informations aux enquêteurs ainsi qu'à la presse. L'un

---

<sup>83</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 17 et 20 août 2004.

<sup>84</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 21 août 2004 et par téléphone, 30 août 2004..

d'entre eux appartient aux services de renseignement du RCD-Goma, qui a déjà été mentionné ci-dessus, dont la version a varié au fur et à mesure des jours qui passaient. Depuis le matin de l'attaque et dans les dix jours qui ont suivi, des enquêteurs des NU et les chercheurs de Human Rights Watch qui ont voulu s'entretenir avec des personnes autres que des responsables Banyamulenge hommes, ont éprouvé des difficultés à rencontrer ces personnes seules. Lorsque les chercheurs de Human Rights Watch avaient trouvé une femme – souvent plus spontanée dans ses réponses que les hommes –, il se trouvait toujours un ou plusieurs hommes qui s'immisçaient dans la conversation, parfois pour donner des réponses à la place de la femme et souvent, corrigeant les siennes. Un membre des NU a émis l'avis selon lequel il y avait un Munyamulenge en charge des survivants dans chaque hôpital de Bujumbura, qui venait fréquemment se joindre aux conversations censées être privées.<sup>85</sup> Ces Banyamulenge omniprésents semblaient vouloir s'assurer que toutes les informations convergeaient vers une version donnée des faits, plutôt que de permettre la reconstitution la plus exacte possible de ceux-ci.

Plus la « version officielle » se répandra, plus les témoins délivreront des témoignages qui s'y conforment. Un Burundais, questionné par un chercheur de Human Rights Watch à propos des langues utilisées pendant l'attaque, a indiqué qu'il avait eu connaissance de ce qui était généralement dit sur le sujet. Il a néanmoins insisté, « Je sais très bien qu'il y en a qui disent qu'il y avait d'autres langues, mais moi je vous dis ce que j'ai vu et ce que j'ai entendu : c'était seulement du Kirundi. »<sup>86</sup> Trouver des témoins qui peuvent encore faire la différence entre ce qu'ils ont réellement vu et entendu et la version officielle, est devenu déjà difficile, et le sera probablement encore plus avec le temps.

### ***La « version officielle » élaborée***

La première version, qui avançait une participation de Mai Mai, rebelles rwandais (« Interhamwe ») et FNL dans l'attaque, s'est affinée dans les jours qui ont suivi le 14 août. Certains officiels ont même fini par préciser qu'il y avait cinq compagnies – quelques 600 combattants – impliqués dans l'attaque : deux compagnies de rebelles rwandais (« Interhamwe ») et deux compagnies de Mai Mai qui massacraient les réfugiés, tandis qu'une compagnie de FNL attaquait le camp militaire et la brigade.<sup>87</sup> Parce que des Mai Mai font maintenant partie de la nouvelle armée nationale congolaise, certaines autorités burundais sont allées plus loin, en tirant la conclusion que des militaires de

---

<sup>85</sup> Entretien de Human Rights Watch, Bujumbura, 21août 2004.

<sup>86</sup> Entretien de Human Rights Watch, Gatumba, 22 août 2004.

<sup>87</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Gatumba, 26 août 2004.

l'armée congolaise avaient participé au massacre.<sup>88</sup> Même si l'information relative à la présence de plusieurs groupes pour mener l'attaque peut s'avérer correcte, la « version officielle » exagère les chiffres et la sophistication de l'opération. Qu'elle ait servi d'excuse pour justifier l'inaction des militaires et des gendarmes burundais en suggérant qu'ils étaient complètement débordés par le nombre des attaquants, ou qu'il s'agisse de faire passer l'idée qu'il s'agit là d'un commencement d'exécution d'un vaste plan génocidaire, cette version constitue une sérieuse déformation des faits.

## L'autre version

Les partisans de la position du FNL ont commencé à développer des arguments qui cherchent à expliquer, si pas excuser, le massacre de Gatumba. Plusieurs éléments de la société civile du Sud Kivu ont fait circuler, par message électronique, leurs descriptions et analyses des évènements. Ils ont argumenté que les Banyamulenge avaient utilisé le camp des réfugiés pour préparer une attaque contre le Congo, pensant ainsi légitimer l'action du FNL. Ils ont prétendu que lorsque les forces FNL ont chassé les militaires et les gendarmes burundais jusqu'à l'intérieur du camp des réfugiés, les Banyamulenge ont sorti leurs armes et engagé un combat. Des munitions, entreposées dans le camp par les Banyamulenge, auraient explosé après avoir été touchées par des tirs. Ce sont ces tirs et les tirs en réplique qui causèrent la mort des civils. Ils ont affirmé que plusieurs soldats burundais avaient été tués dans le camp et que des agents du FNL, habillés en civil, avaient vu leurs corps qu'évacuaient hors des lieux leurs camarades militaires, après les combats.<sup>89</sup>

Le FDLR a publié un communiqué de presse affirmant que les troupes de l'armée rwandaise étaient présentes dans le camp des réfugiés.<sup>90</sup> Un groupe qui se réclame de la « Société Civile du Sud Kivu » a repris cette affirmation pour prétendre que les combattants FNL avaient engagé des tirs avec des soldats de l'armée rwandaise avant de pénétrer dans le camp. Ce groupe réclame aussi au gouvernement congolais de « libérer » la ville de Goma de l'emprise du RCD-Goma, appelant ainsi probablement au remplacement des militaires et administrateurs du RCD-Goma par des membres du gouvernement de transition. Le même groupe a affirmé que la tragédie de Gatumba résultait en partie du non-respect des délimitations des frontières entre le Congo et le

---

<sup>88</sup> Agence France Presse, *New crisis in Great Lakes as Rwanda, Burundi threatens DR Congo*, 17 août 2004.

<sup>89</sup> Société Civile du Sud kivu, « Analyse des faits sur les tueries des réfugiés ressortissants de la RD-Congo perpétrées à Katumba (*sic*) (au Burundi) », 20 août 2004, signé par 36 personnes; Arche d'Alliance, « L'Evolution de la Situation des massacres de Gatumba au Burundi voisin une semaine après. »

<sup>90</sup> Agence France Presse, « *Gatumba: des rebelles rwandais affirment que l'armée rwandaise est impliquée* », 21 août 2004.

Burundi, que Gatumba faisait, en réalité, partie du territoire congolais, et il en a appelé à l'Union Africaine pour ramener Gatumba à l'intérieur des frontières congolaises.<sup>91</sup>

Bien que moins raffinée que la « version officielle », et propagée moins rapidement, il ne faut pas sous-estimer l'étendue de l'impact qu'elle peut revêtir.

## **Les Nations Unies**

Témoin de l'enlisement d'une transition en proie à d'interminables disputes et délais, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a voulu donner un nouvel élan au processus en créant une mission de maintien de la paix relativement forte et en nommant un Représentant spécial du Secrétaire Général chargé de redynamiser la carte politique.<sup>92</sup> Certains acteurs burundais n'ont pas apprécié le dynamisme affiché par les Nations Unies et auraient préféré continuer la guerre ou à tout le moins, à se perdre dans de sinueux méandres plutôt que de se hâter vers la paix et des élections censées marquer la fin de la transition.

Aucun militaire burundais ni aucun dirigeant civil n'a informé un membre du personnel des NU du massacre de Gatumba, ou seulement bien après qu'il ait été perpétré. Selon un membre du personnel des NU, l'officier commandant en charge de la force de la mission de maintien de la paix a appris la tragédie de la part de ses homologues de la MONUC et non de la part des officiers de l'armée burundaise. Les membres du personnel du UNHCR, pourtant habitués à être sollicités par les réfugiés pour régler toutes sortes de doléances, n'ont été informés du massacre que par un administratif local, qui les a appelés vers 6 heures du matin.<sup>93</sup> L'unanimité et la flagrance qui caractérisent le défaut de transmission de l'information à des officiels des NU directement après le massacre - alors qu'au même moment, des officiels burundais civils et militaires s'échangeaient l'information – laisse à penser qu'il s'agit là plus que d'une simple omission.

Le mandat de l'ONUB, en son point 5, l'autorise à utiliser tous les moyens nécessaires pour protéger les civils en danger immédiat de violence physique, sans préjudice de la responsabilité du gouvernement burundais. Des dirigeants politiques du Burundi, du Rwanda et d'ailleurs, n'ont pas manqué de voir dans le récent massacre, un nouvel échec des NU et la preuve de son incapacité, passée et présente, à assurer la protection des

---

<sup>91</sup> Société Civile du Sud-Kivu, "Analyse des faits sur les tueries des réfugiés ressortissants de la RD-Congo perpétrées à Katumba (au Burundi), 20 août 2004, signé par 36 personnes.

<sup>92</sup> La force de maintien de la paix ONUB a été établie par la résolution 1545 (2004) du 21 mai 2004.

<sup>93</sup> Entretiens de Human Rights Watch, Bujumbura, 21 et 22 août 2004.

civils et sauver leurs vies. Ce faisant, ils ont oublié de préciser que le personnel des NU n'avait pas été informé de l'attaque et n'a donc pas été en mesure d'intervenir pour arrêter les tueries.<sup>94</sup>

S'il est injuste de critiquer l'ONUB pour n'avoir pas réagi dans le cadre de cet évènement spécifique, il reste pertinent de faire remarquer que la force des NU, loin d'être complète, n'avait toujours pas mis sur pied un système de contrôle des frontières, alors que son mandat, au point 6, stipule la « [surveillance] des frontières du Burundi, en prêtant spécialement attention aux réfugiés... » Au jour de l'attaque, la force n'atteignait qu'à peu près la moitié des effectifs programmés, ce qui pourrait expliquer qu'elle n'ait pas commencé une surveillance effective des frontières.<sup>95</sup>

Le premier communiqué de presse de l'ONUB relatif au massacre de Gatumba a condamné vivement le massacre mais se terminait par un appel aux auteurs à revenir coopérer avec les autres parties concernées dans le cadre du processus de paix. Au fur et à mesure que grandissait l'émotion de l'opinion publique, les Nations Unies ont rectifié leur position et annoncé qu'elles suspendaient les pourparlers avec le FNL, reconnaissant apparemment que même l'espoir d'arriver à négocier un éventuel accord de paix ne pouvait justifier de s'asseoir à la même table que ceux qui se revendiquent responsables d'un crime de cette ampleur.

## **Justice**

Un crime de cette horreur appelle justice, du vœu même de nombreux acteurs nationaux et internationaux. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a ordonné une enquête préliminaire sur le massacre et demandera probablement une enquête ultérieure, sur base de mécanismes onusiens ou internationaux. L'Union Africaine pourrait entamer une investigation, le Général Mbuze Mabe, commandant de la 10ème région militaire de l'armée congolaise, a ordonné la sienne, et une enquête burundaise est entre les mains de deux magistrats nationaux. Les présidents du Burundi et du Congo ont discuté la possibilité de lancer une enquête conjointe. Au mieux, une ou plusieurs enquêtes pourra fournir des éléments pour permettre la poursuite en justice des responsables du massacre ; au pis, la multiplicité des efforts conduira à la confusion et à des interprétations divergentes des mêmes évènements.

---

<sup>94</sup> Agence France Presse, "Massacre de Gatumba: l'Onu 'ne fait rien', selon le président rwandais", Kigali, August 17, 2004

Formatted: Font: 8 pt

<sup>95</sup> Conseil de Sécurité des Nations Unies, "Premier rapport du Secrétaire Général", paragraphe 37-39

### ***La poursuite des dirigeants FNL***

A la suite des revendications publiques du porte-parole du FNL, le gouvernement burundais a émis un mandat d'arrêt contre ce dernier et un autre, contre le chef du FNL, Agathon Rwasa. Au moment de la rédaction de ce rapport, aucun n'avait encore été appréhendé. Ces deux individus pourraient être jugés sous le coup de la loi burundaise du 8 mai 2003 portant répression du crime de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Cette loi rend compétentes les juridictions burundaises pour connaître des crimes sus-mentionnés commis sur le sol burundais après le 8 mai 2003, en ce compris à charge d'auteurs qui n'ont ni domicile ni résidence au Burundi ou qui se trouvent à l'extérieur du Burundi.

Depuis le début, Habimana a fait le lien entre le massacre des Banyamulenge et les tueries du passé perpétrées contre les civils qui sont restées impunies. Si bien sûr, le massacre délibéré de civils ne peut jamais trouver de justification, le commentaire de Habimana démontre à quel point l'impunité gangrène le Burundi. Négliger de faire œuvre de justice pour les crimes commis par les uns sur les autres, c'est laisser la porte grande ouverte à de nouveaux crimes, commis par les seconds sur les premiers.

Bien que la loi du 8 mai a été promulguée voici une année, les crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui ont pourtant été commis au Burundi depuis, n'ont fait l'objet d'aucune poursuite sur base de cette loi, méconnue même au sein du corps des magistrats.

Les autorités ont aussi la possibilité de s'adresser à la Cour Pénale Internationale (CPI) et lui demander assistance pour investiguer et juger ce cas. Habimana lui-même a soulevé cette possibilité, déclarant qu'il n'hésiterait pas à comparaître devant une juridiction internationale, mais pas devant le système judiciaire burundais, qui ne lui inspire pas confiance. En avril 2003, l'assemblée nationale de transition a ratifié le traité de Rome qui porte création de la CPI, premier pas vers une adhésion à la CPI, mais le sénat a buté sur la question de l'application de l'article 124, qui permettrait au Burundi de se soustraire à la compétence de la Cour pour les crimes de guerre, pendant une période de sept ans. Le gouvernement a retiré le projet de loi des débats devant le sénat, mais sans que la ratification décidée par la chambre ne soit mise en péril. En juillet 2003, la cour constitutionnelle a rendu un arrêt déclarant que puisque le sénat n'avait pas rendu son avis dans le délai lui imparti, il fallait considérer que la loi avait été adéquatement ratifiée et pouvait être adressée au président pour promulgation. En août 2003, le président a signé la loi pour promulgation, mais la signature a été maintenue secrète jusqu récemment. Pour compléter la procédure d'adhésion à la CPI, il ne reste au gouvernement burundais qu'à informer la Cour de la ratification en déposant l'instrument de ratification à son greffe. Le massacre de Gatumba offre au gouvernement

burundais l'opportunité idéale de compléter la procédure qui le fera devenir Etat Partie à la CPI.

Même sans avoir complété cette procédure, les autorités burundaises ont la possibilité, pour un cas donné, de requérir sans délai la compétence de la Cour, en application de l'article 12 (3). du Statut de Rome. Une telle requête oblige le procureur de la Cour à diligenter au moins une enquête préliminaire sur le cas visé.

Rendre justice aux victimes de Gatumba est essentiel, mais ne doit être que le point de départ d'un effort plus large de la part de toutes les parties en conflit au Burundi et ailleurs dans la région. Dans un compte-rendu de presse du 30 août, le FNL a posé la question de savoir « pourquoi la même compassion [affichée à l'égard des victimes de Gatumba] ne s'est (...) pas manifestée avec autant d'acuité lors des massacres des millions de Hutu burundais et rwandais réfugiés au Congo. » Le compte-rendu s'est aussi spécifiquement référé au massacre de Itaba dans lequel le Major Budigoma, actuel commandant du camp militaire de Gatumba, était impliqué.<sup>96</sup> Avancer les massacres perpétrés sur une partie pour justifier ceux commis sur l'autre, est illégal et immoral. Mais c'est pourtant ce que font les dirigeants militaires et politiques. Seule une justice véritable – une justice pour toutes les victimes, peu importe le crime, peu importe son auteur -, peut empêcher ces mêmes dirigeants de mobiliser davantage de sympathisants à venir nourrir la spirale de la violence.

### **Risque accru de guerre**

#### ***Sur le plan international***

Dans les jours qui ont suivi le massacre de Gatumba, le chef d'état major de l'armée burundaise, ainsi que le président et plusieurs autres autorités dirigeantes du Rwanda, ont menacé le Congo de guerre, reprochant à une partie du gouvernement et de l'armée congolais au moins une négligence, voire même une participation délibérée dans le massacre. Soumis à de fortes pressions diplomatiques, ils n'ont pas pris des actions immédiates pour concrétiser leurs menaces – le président du Burundi s'est même démarqué d'eux par la suite -, mais la rencontre entre leurs déclarations a suggéré l'élaboration d'un nouveau type de relation.<sup>97</sup>

---

<sup>96</sup> Communiqué PH-FNL 010/08/2004 du 30 août 2004 du Secrétariat National aux relations extérieures : « A qui profite (sic) les évènements de Gatumba ?»

<sup>97</sup> Agence France Presse, « L'armée burundaise n'exclut pas une offensive contre la RD Congo », 17 août 2004.

Avant 1994, le Burundi et le Rwanda étaient souvent mis en relation, à cause de leur composition démographique semblable, et parce que les massacres ethniques ou les actes de répression qui agitaient un pays se répercutaient souvent dans l'autre. Après le génocide rwandais et le départ massif de Rwandais au Congo, le Rwanda est devenu beaucoup plus impliqué avec le Congo qu'avec le Burundi, d'abord, en tentant de prévenir une résurgence de militaires de l'ancienne armée rwandaise et d'Interhamwe, ensuite, en nouant des liens politiques et économique avec son voisin, un géant riche mais faible. Le Burundi a collaboré dans les guerres menées au Congo mais a fini par laisser au Rwanda et à l'Ouganda leurs ambitieux desseins, pour focaliser davantage sur le combat contre les groupes rebelles burundais qui trouvaient des bases sur le sol congolais. Concentré sur un objectif militaire plus restreint, le Burundi n'a pas participé à l'exploitation économique illégale et aux ambitions politiques à une aussi grande échelle que ses voisins du nord. Pendant des années, les militaires rwandais ont fait des incursions régulières au Burundi, soit pour venir en aide à l'armée burundaise dans son combat contre les rebelles, soit pour poursuivre des rebelles rwandais qui opéraient au Burundi. Le massacre de Gatumba pourrait marquer une nouvelle étape dans la coopération entre les armées rwandaises et burundaise. Ce qui a longtemps été un conflit à deux pourrait se transformer en un conflit à trois, avec le risque que la guerre se propage à toute la région.

### ***En RD Congo et au Burundi***

Le RCD-Goma a rejoint le Rwanda et le Burundi dans leurs menaces contre le Congo lorsque son président (qui est aussi un des vice-présidents du gouvernement congolais) a mis en cause le bon fonctionnement de la transition et suspendu la participation de son parti. Le Général Nkunda, qui avait attaqué Bukavu avec Mutebutsi, a fait savoir qu'il était prêt à reprendre le combat. Si les menaces avaient été mises à exécution, la guerre aurait, comme par le passé, agité le Congo de l'intérieur mais aussi ses frontières.

Comme le Rwanda, son principal commanditaire, le RCD-Goma a écouté les appels diplomatiques au calme et ses membres ont rejoint le gouvernement. Mais des questions fondamentales continuent de diviser les acteurs principaux de la transition congolaise. Si le RCD-Goma devait décider une fois de plus que s'opposer au gouvernement de transition est la voie qui sert le mieux ses intérêts, il ne manquera pas d'utiliser l'horreur de Gatumba pour rallier ses partisans et influencer l'opinion internationale.

Au Burundi, les dirigeants politiques et militaires demeurés insatisfaits par les accords de partage de pouvoir, ont vu dans le massacre de Gatumba, l'occasion de tenter de renforcer leur position. Dans la lettre qu'ils ont adressée récemment au président du Burundi, les partis politiques dits Tutsi ont évoqué le massacre comme la preuve de la

« dérive génocidaire » qui est « toujours une réalité » au Burundi, réclamant implicitement des garanties spéciales de nature à parer ce genre de situation. Même les funérailles des victimes de Gatumba furent transformées en tribune politique, les banderoles politiques impudiquement déployées sur les cercueils et les fleurs.

L'amertume et l'intransigeance affichées par les dirigeants Tutsi et ceux qui les soutiennent, n'ont pas encore mené à la guerre, mais ont déjà suscité des réactions de même genre chez les groupes Hutu et apparentés.

### **« Génocide » et craintes d'un « empire Tutsi »**

Le risque élevé d'un nouveau conflit armé nourrit et à son tour, se nourrit, de la peur et de la haine qui existent entre les groupes ethniques, des sentiments qui sont à la fois réels mais en même temps, exagérés et manipulés par les dirigeants politiques pour leurs propres fins. L'invocation de plus en plus fréquente du terme « génocide » a commencé avec Nkunda lorsqu'il en tirait justification pour attaquer Bukavu, et se poursuit dans l'évocation du massacre de Gatumba. Pour les Hutu, cette évocation fait référence à la légendaire intention des Tutsi de créer un « empire Tutsi Hima » en Afrique centrale.

Le Rwanda n'a pas été immédiatement ni nécessairement impliqué dans la tragédie de Gatumba, en ce sens qu'elle n'a pas impliqué des citoyens rwandais et ne s'est pas produite sur le sol rwandais. Cependant, les autorités rwandaises, le président en premier, n'ont pas manqué de faire clairement savoir que le Rwanda jouerait un rôle majeur dans la lutte politique et ethnique qui se profilait. Etant donné la promptitude et la capacité dont a déjà fait preuve le Rwanda pour mener des conflits en dehors de ses frontières, une telle déclaration ne peut qu'encourager ceux qui cherchent comment encore impliquer le Rwanda dans le Congo, et au contraire, inspirer la terreur chez ceux qui le redoutent.

Au Rwanda aussi, la peur et la haine ethniques ont été ravivées, en avril, lors de la commémoration du dixième anniversaire du génocide. Le parlement rwandais a fait de même en étiquetant les dissidents politiques et les formes d'expression autonomes de la société civile sous le label de « divisionnisme » et d' « idéologie génocidaire », dans des rapports de mai 2003 et juin 2004. De telles mesures, ainsi que le prétexte de prévention de génocide qu'elles servent, risquent de provoquer ressentiment et colère, qui pourraient venir alimenter des dérives ethnocistes, surtout si une nouvelle guerre se déclenche dans la proche région.

La rhétorique qui a fleuri autour du massacre de Gatumba a trouvé concrétisation dans des actes. Moins de deux semaines après le massacre de Gatumba, deux personnes ont été lynchées dans des provinces de l'intérieur du Burundi sous la rumeur qu'elles étaient des Tutsi qui avaient injecté des piqûres mortelles à des Hutu, avec l'intention de réduire le nombre de ceux-ci à un nombre qui s'apparente à celui des Tutsi. Cette situation a rappelé le « plan Simbananiye », qui visait à obtenir un équilibre progressif en nombre entre Hutu et Tutsi, accusation portée à charge des Tutsi depuis que les militaires Tutsi ont massacré à grande échelle les Hutu en 1972. Au Congo, des membres du RCD-Goma appartenant à d'autres groupes ethniques ont refusé de suivre leurs dirigeants de langue Kinyarwanda – la plupart, Banyamulenge et Tutsi –, lorsque ceux-ci ont annoncé leur retrait du gouvernement, manifestant de la sorte la division interne dont souffre le parti, sur une base ethnique. Non loin de Goma, deux habitants du Sud Kivu – une région présumée être hostile au RCD-Goma –, ont été tués alors qu'ils voyageaient. Bien que le vol apparaît être le mobile principal de l'assassinat, des résidents du Sud Kivu en ont vite donné une interprétation ethnique, racontant que les tueurs avaient assassiné ces gens à titre de représailles pour le massacre de Gatumba. Les gens hostiles à la présence d'individus du Sud Kivu à Goma ont distribué des tracts contre eux et, dans au moins un cas, ont manifesté dans un quartier de Goma largement peuplé de sud kivutiens, en chantant des slogans menaçants.

Ces peurs et ces haines se répercutent sur le personnel des NU aussi. A la suite de l'attaque de Bukavu, en juin dernier, des Congolais ont pris d'assaut des membres du personnel et des installations des NU, accusant la MONUC d'avoir favorisé les Banyamulenge. Dès qu'il est apparu que le Secrétaire Général Annan avait mentionné l'implication apparente, dans le massacre de Gatumba, des Mai Mai et des rebelles rwandais aux côtés du FNL, la population à Uvira a manifesté son hostilité aux NU, vues comme favorisant, une fois de plus, la version « Tutsi » des événements.

Invoquer le génocide suscite une réaction presque automatique chez ceux, qu'ils soient de la région ou de l'extérieur, qui portent le fardeau de la culpabilité de n'avoir pas pu empêcher le génocide de 1994 au Rwanda. Pour certains survivants et les autorités burundaises, la nature « génocidaire » du massacre de Gatumba emportait automatiquement une nécessaire implication de rebelles rwandais « Interhamwe » dans le massacre perpétré sur les réfugiés. A l'appui de cette conviction, ils ont évoqué la brutalité du massacre et l'utilisation de la machette, alors que la majorité des victimes sont mortes par balle ou par explosion de grenade. Certains journalistes, qui ont revu, dans le massacre, des images du génocide, ont relayé, sans questionnement, l'information remontée du terrain qui faisait appel aux clichés enfouis dans leur propre imaginaire.

Ceux qui sont soucieux de répondre avec promptitude et énergie à toute invocation de génocide, ne sont peut-être pas suffisamment conscients que les peurs des Tutsi de subir

un génocide font écho, comme par un jeu de miroir, aux mêmes peurs, chez les Hutu, face à toute mesure qui pourrait être prise contre eux sous prétexte de lutter contre le génocide.

La responsabilité qui s'impose de rester toujours vigilant pour prévenir tout danger de génocide porte en elle la responsabilité de rester fidèle aux seuls faits et de ne pas exagérer le risque. Les exagérations éveillent la peur et sèment les graines de la violence. Le massacre de Gatumba, comme d'autres à Bukavu, a clairement été commis sur une base ethnique. Le reconnaître, c'est aussi être conscient que d'autres massacres peuvent suivre, dirigé contre un groupe ethnique ou un autre. Dans un tel contexte, il est moins important d'aboutir à une qualification légaliste de la nature du crime qui a été commis, que d'identifier ses auteurs et de les punir.